

Vol de papiers à l'étranger: que faire ?

En Janvier 2009, une mauvaise rencontre dans une grande ville européenne m'a quelque peu allégé de tous mes papiers, moyens de paiement. Si tout est rentré dans l'ordre, l'expérience fût pour le moins stressante et a mis en évidence ce qui aurait pu être fait pour éviter une fin de séjour assez désagréable. Il y a une citation qui dit que si l'on veut la paix il faut préparer la guerre. Le vol de papiers ça n'arrive pas qu'aux autres et c'est une expérience pénible même dans une capitale européenne. A défaut de pouvoir éviter totalement ce genre d'aventure, voici quelques trucs pour rendre le séjour moins désagréable en préparant ce genre d'éventualité.

Avant le départ

- Faites des photocopies de tous vos papiers et cartes de paiement. S'ils venaient à disparaître, ils seront remplacés plus facilement à votre retour.
- Relevez les numéros d'appels des centres d'opposition pour cartes de paiement mais également chéquier.
- Identifiez où se situe l'ambassade de votre pays la plus proche.
- Identifiez un point de paiement Western Union.
- Certaines cartes (style Visa Premier) permettent d'avoir des avances en espèces ou une nouvelle carte en très peu de temps. Pensez à jeter un oeil dans vos contrats y compris assurances diverses.
- Des sites comme Virtualtourist donnent des informations sur la sécurité dans le pays où vous vous rendez. Un peu moins formel qu'un site officiel des affaires étrangères mais bon à savoir sur la réalité du terrain.

Sur place

- Ne mettez pas vos oeufs dans le même panier. Ne pas garder sur soi tout dans la même poche et garder une partie à l'hotel. Si l'hotel a un coffre-fort, utilisez-le pour le passeport.
- Deux cartes de paiement valent mieux qu'une. Si l'une des cartes n'a pas de code de sécurité, il est préférable de laisser celle-ci à l'hotel.
- Laissez une partie de vos espèces à l'hotel. Note: les chèques étrangers ne sont pas toujours transformable en argent à l'étranger.
- Laissez à l'hotel les papiers inutiles.
- Méfiez-vous des lieux touristiques qui attirent les pickpockets. Les restaurants peuvent aussi être des lieux à risque.
- D'une manière générale, les ambassades n'avancent que rarement de l'argent pour régler par exemple des notes d'hotel.

Si malgré tout cela...

- C'est arrivé, ça arrive, ça arrivera quand même !
- Commencez par faire opposition bancaire à ce qui a été volé. La carte devient inutilisable dès votre appel.
- Allez avant tout au commissariat le plus proche déposer plainte. C'est obligatoire pour aller ensuite à l'ambassade.
- L'ambassade traduira le dépôt de plainte en une déclaration de vol nécessaire pour refaire vos papiers à votre retour. Les papiers sont éventuellement carte d'identité, passeport, permis de conduire. Le reste (carte grise, carte vitale) sont des cas que l'ambassade ne traite pas. La déclaration de vol fait également office de permis de conduire temporaire. L'ambassade peut également délivrer moyennant un paiement un laissez-passer qui fait office de passeport pour rentrer au pays. N'oubliez pas de venir avec les numéros des différents documents qui ont été volés.
- Si vous avez besoin d'argent pensez à demander à un amis de vous faire un virement Western Union. Ce système permet d'avoir des espèces à l'autre bout du monde.

A votre retour

- Commence la longue épreuve de renouvellement des papiers, pas forcément très compliquée si vous avez suivi la procédure.
- Pour la carte d'identité, le passeport, le permis de conduire, il vous faudra joindre en plus des pièces habituelles, les photocopies de la déclaration de vol. Pensez aussi à joindre les photocopies des documents volés. Le duplicata du permis de conduire est gratuit. Carte d'identité et passeport sont payant au tarif en vigueur.

- La carte grise est payante au niveau d'un cheval fiscal et de la taxe immatriculation. Il faut faire une déclaration de vol (l'ambassade ne fait pas les cartes grises) auprès du commissariat de police nationale qui délivrera la déclaration nécessaire à joindre à la préfecture pour obtenir le duplicata.
- Pour la carte vitale, il faut faire une déclaration de vol/perte auprès de la CPAM et être patient...
- Pensez à demander d'éventuels reçus si vous un moyen (assurance, carte de paiement) d'être remboursé pour ce genre de mésaventure...